



RÈGLEMENT DE COURSE

PUMPTRACK TROPHY VALAIS

Concept :

Article 1 : Organismateurs

La Plouf Gravel est organisée par l'Association Plouf Festival représentée par le membre du comité responsable des activités parapente.

Article 2 : Date, horaires et parcours

Le samedi 3 août à 13h au Pumptrack du Lavioz.

Article 3 : Coureurs

- Casque intégral obligatoire
- Genouillères, coudières et dorsale conseillés.
- Le vélo doit être en excellent état
- Le vélo doit avoir au minimum le frein arrière
- Pour la finale de la série (15 septembre à Monthey), pédales plates obligatoires
- Chaussures obligatoires, pas de flaps flops ou chaussures ouvertes.
- T-Shirt obligatoire, longue manche avec protection recommandée
- Assurance accidents à la charge des participants
- Chaque participant est responsable des dommages qu'il pourrait causer durant la manche

Article 4 : Course

- Lancement des sessions chrono dans l'ordre des catégories

- La ligne de départ est clairement définie par une ligne blanche
- Les 3 premiers de chaque catégorie (5 premiers si plus de 15 participants dans la catégorie) se qualifient pour la finale de la série. Ceci n'inclut pas la catégorie Mini.

Article 5 : Catégories

- Mini (draisienne)
- Enfant H/F U7 à U13
- Junior H/F U14 à U17
- Adulte H/F

Article 6 : Inscriptions

Les inscriptions se font via le site internet du Plouf Festival (<https://plouf-festival.ch/inscriptions/>).

Dès que le festival peut communiquer l'ouverture aux inscriptions aux compétitions (en général, approximativement 1 à 2 mois avant le déroulement de la compétition) son annonce se fera par les réseaux de communication (réseaux sociaux) et via son site internet.

Il est également possible de s'inscrire sur place au Plouf Village à la tente d'accueil du Plouf. Il y a possibilité de s'inscrire sur place avant l'événement.

Articles 7 : déroulement de la compétition

- 13h: Retrait des dossards et inscriptions sur place
- 13h45: Check sécurité
- 13h55: Briefing coureurs
- 14h: Entraînement officiel 1h
- 15h: Course
- 16h30: Podium

Article 8 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 9 : Annulation et responsabilité

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

L'Association Plouf Festival décline toute responsabilité envers les participants et envers les tiers. Par sa signature au bas de chaque page de ce règlement le participant déclare dégager de toutes responsabilités en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserve l'organisation de la course Plouf Gravel ainsi que toute personne œuvrant pour l'organisation de cet événement.

Nom et prénom : _____

Date : _____ Signature : _____